

affectée d'un coefficient 8.

(5) Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

(6) Épreuve évaluée en cours d'année.

(7) Uniquement pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Désignation	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
Épreuves anticipées			
1. Français	2	Écrite	4 heures
2. Français	2	Orale	20 minutes
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes
Épreuves terminales			
4. Éducation physique et sportive	2	CCF (1)	
5. Langue vivante 1	2	Écrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)
6. Langue vivante 2 (3)	2	Écrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)
7. Mathématiques	4	Écrite	4 heures
8. Philosophie	2	Écrite	4 heures
9. Physique-chimie	4	Écrite	3 heures
10. Enseignements technologiques transversaux	8	Écrite	4 heures
11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité (4)	12	Orale (5)	20 min (oral terminal)
12. Enseignement technologique en LV1	- (6)	Orale (7)	

- EPS de complément (8)	2	CCF (1)	
-------------------------	---	---------	--

(1) Contrôle en cours de formation (cf. arrêté du 9 avril 2002 relatif aux épreuves d'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique).

(2) La partie orale de l'épreuve est évaluée en cours d'année.

(3) À compter de la session 2017. Pour les sessions 2013 à 2016, l'épreuve est facultative.

(4) Enseignement spécifique à la spécialité « architecture et construction », « énergies et environnement », « innovation technologique et éco-conception » ou « systèmes d'information et numérique ».

(5) Évaluation en cours d'année et lors d'un oral terminal. Chacune de ces deux parties de l'évaluation est affectée d'un coefficient 6.

(6) Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

(7) Épreuve évaluée en cours d'année.

(8) Uniquement pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire. »

IV. Dans la partie Spécialité : communication et gestion des ressources humaines du tableau intitulé **Série sciences et technologies de la gestion (STG)**, les lignes :

6. Langue vivante 1	3	Écrite et orale en CCF (2)	2 heures
7. Langue vivante 2	3	Écrite et orale en CCF (2)	2 heures

sont remplacées par deux lignes ainsi rédigées :

6. Langue vivante 1	3	Écrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)
7. Langue vivante 2	3	Écrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)

V. Dans les parties Spécialité : mercatique (marketing) et Spécialité : comptabilité et finance d'entreprise du tableau intitulé **Série sciences et technologies de la gestion (STG)**, les lignes :

6. Langue vivante 1	3	Écrite et orale en CCF (2)	2 heures
7. Langue vivante 2	2	Écrite et orale en CCF (2)	2 heures

sont remplacées par deux lignes ainsi rédigées :

6. Langue vivante 1	3	Écrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)
7. Langue vivante 2	2	Écrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)